Ville de GESTAS

TARIFICATION 2023/2024

SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil Municipal du 4 juillet 2023 a voté les dispositions tarifaires pour la rentrée 2023/2024.

La participation des familles est calculée au 1er janvier de l'année et reste valable jusqu'au 31 décembre.
Pour les familles des nouveaux inscrits, le quotient familial s'applique dès leur arrivée.
En cas de non-calcul, le quotient maximal est appliqué.
En cas de calcul tardif, le quotient est appliqué à la date de réception des informations par le service Education Jeunesse.

Pour les résidents de la commune, tous les tarifs sont définis en fonction de la définition du QF des familles calculé sur la base de l'avis d'imposition selon la formule suivante :

$$QF\ mensuel = \frac{revenu\ brut\ fiscal\ de\ référence/12}{nb\ de\ personnes\ au\ foyer\ (une\ part\ par\ personne)}$$

Pour les résidents hors commune , la restauration est facturée sur la base d'un tarif unique fixé chaque année.
Pour les autres services, ils peuvent demander le calcul de leur QF.

Pour l'année 2023, le quotient familial (QF) est calculé sur la base de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021. Le document est à téléverser dans votre Dossier Famille.

TARIFICATION SERVICES PERISCOLAIRES 2023/2024			
Quotients	**Restaura-tion**	**Accueil matin**	**Accueil Soir**
Quotient supérieur ou égal à 578 – Tarif 1	3,38 €	0,87 €	2,36 €
Quotient compris entre 525 et 577 – Tarif 2	2,23 €	0,65 €	1,77 €
Quotient compris entre 477 et 524 – Tarif 3	1,69 €	0,43 €	1,18 €
Quotient compris entre 403 et 476 – Tarif 4	1,14 €	0,20 €	0,59 €
Quotient inférieur ou égal à 402 – Tarif 5 participation minimale	Gratuité	0,08 €	0,22 €
Tarif hors commune	4,64 €	Selon QF	Selon QF
Présence à la restauration avec Panier repas complet fourni par la famille dans le cadre d'un PAI	Gratuité	/	/
Majoration pour non réservation dans les délais (y compris PAI)	1,50 €	/	1,00 €

Portail famille

TARIFICATION CENTRES DE LOISIRS 2023/2024			
Quotients	**Tarif ½ journée mercredi**	**Tarif journée Mercredi**	**Tarif journalier vacances scolaires**
Quotient supérieur ou égal à 1 222	8,29 €	16,59 €	20,13 €
Quotient compris entre 1 017 et 1 221	7,17 €	14,35 €	18,84 €
Quotient compris entre 815 et 1 016	5,98 €	11,98 €	15,65 €
Quotient compris entre 693 et 814	5,52 €	11,04 €	12,63 €
Quotient compris entre 570 et 692	4,08 €	8,16 €	10,62 €
Quotient compris entre 489 et 569	3,13 €	6,17 €	9,77 €
Quotient compris entre 315 et 488	2,32 €	4,64 €	6,09 €
Quotient inférieur ou égal à 314	1,40 €	2,84 €	3,77 €